

Libération, 24 janvier 2012

12

FRANCE

RÉFÈRES

LA LOI GAYSSOT

Ce texte de 2005 pose le principe de la reconnaissance officielle du génocide arménien. Jusqu'à présent, la France ne portait que la reconnaissance du génocide des Juifs de la Seconde Guerre mondiale.

« Ne croyez pas que la Turquie restera silencieuse. Il y aura de nouvelles manœuvres, cette fois pour empêcher, jusqu'à ce que la France change sa position. »

Abdel Djalil, ministre turc des Affaires étrangères, samedi, sur France 24.

Manifestation d'arméniens à Paris devant le Sénat, hier.

1,5

millions, c'est le nombre d'Arméniens tués lors du génocide entre 1915 et 1923 par le gouvernement ottoman. L'un des 7 millions d'Arméniens, selon le 11 janvier.

Génocide

Holocauste du 20^e siècle, le terme n'est pas officiellement en usage à l'Assemblée nationale. Le 11 janvier, le Sénat a voté la loi de reconnaissance du génocide arménien. Il y avait 150 voix contre 10. L'Assemblée nationale a voté la loi de reconnaissance du génocide arménien le 11 janvier. Elle y avait 150 voix contre 10.

« Je pense que cette loi est une bonne opportunité, mais le Parlement a voté. [...] En attendant, nous devons continuer de travailler pour la reconnaissance du génocide arménien. Ce sera fait, mais le temps sera long. »

Abdel Djalil, ministre turc des Affaires étrangères, samedi, sur France 24.

Le Sénat entérine la loi sur le génocide arménien

Les élus, bien que divisés sur la question, tant à gauche qu'à droite, ont définitivement adopté hier soir le texte déjà voté par les députés.

DE ELIAS BABO ET FRANÇOIS WENZ GUMAS

Paris. **BREND CHASSOT**

Le Sénat a adopté, hier soir, par 177 voix contre 86, la loi de reconnaissance du génocide arménien. Le texte, qui reconnaît le génocide arménien, a été voté par 177 voix contre 86. Le Sénat a adopté, hier soir, par 177 voix contre 86, la loi de reconnaissance du génocide arménien. Le texte, qui reconnaît le génocide arménien, a été voté par 177 voix contre 86.

RÉCIT

Comme à l'Assemblée, les élus ont voté la loi de reconnaissance du génocide arménien. Le texte, qui reconnaît le génocide arménien, a été voté par 177 voix contre 86. Le Sénat a adopté, hier soir, par 177 voix contre 86, la loi de reconnaissance du génocide arménien. Le texte, qui reconnaît le génocide arménien, a été voté par 177 voix contre 86.

HISTOIRE Les élus, la question du génocide arménien a été votée par 177 voix contre 86. Le Sénat a adopté, hier soir, par 177 voix contre 86, la loi de reconnaissance du génocide arménien. Le texte, qui reconnaît le génocide arménien, a été voté par 177 voix contre 86.